



## ***À tous les membres de la SOGHU***

*Nouvelle clarification du MDDELCC sur le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vigueur depuis le 1<sup>re</sup> juillet 2013 pour ce qui est des produits manufacturés d'origine (OEM).*

Suite à une erreur de rédaction du Règlement, le MDDELCC a apporté une importante clarification à son Règlement au sujet des huiles utilisées dans les transformateurs. Veuillez noter que les huiles à transformateurs ne sont pas assujetties à la réglementation. Les membres n'ont donc pas à payer de redevances sur ces huiles.

Par contre, comme ces huiles ne sont pas réglementées, les récupérateurs ne reçoivent pas de subsides de la SOGHU pour leur récupération ce qui pourrait influencer les ententes pour les compagnies qui ont à faire récupérer ces huiles.

Nous nous excusons de ce désagrément bien involontaire de notre part et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Merci de votre compréhension.